



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

DECEMBRE 2020

NUMERO SPECIAL N° 120

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	2
<i>Arrêté préfectoral n° 20 – 170 VR du 4 décembre 2020 portant publication pour l'année 2021 de : - la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales et - la liste de service de presse en ligne (SPEL)</i>	2
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE	2
<i>Arrêté du 18 novembre 2020 portant modification d'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO EMERAUDE »</i>	2
<i>Décision du 1^{er} décembre 2020 portant modification de la licence de l'officine de pharmacie Selarl « pharmacie SAINT-MICHEL » sur la commune de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET (50600)</i>	3
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	3
<i>Arrêté DDTM-DIR-2020-17 du 9 décembre 2020 donnant subdélégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI à certains de ses collaborateurs</i>	3
<i>Décision DDTM-DIR-2020-18 du 9 décembre 2020 portant délégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI aux ordonnateurs secondaires délégués</i>	8
<i>Décision n° 2020-19 du 9 décembre 2020 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet</i>	13
<i>ARRETE N° DDTM-DIR-2020-20 du 9 décembre 2020 portant délégation de signature de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme</i>	14
<i>Arrêté DDTM-DIR-2020-21 du 9 décembre 2020 portant délégation de signature de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche à certains collaborateurs concernant les missions non déconcentrées du SML</i>	15

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté préfectoral n° 20 – 170 VR du 4 décembre 2020 portant publication pour l'année 2021 de : - la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales et - la liste de service de presse en ligne (SPEL)

Art. 1 : La liste des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales, à compter du 1er janvier 2021, est fixée comme suit pour l'ensemble du département de la Manche :

- « LA PRESSE DE LA MANCHE » à Cherbourg
- « OUEST FRANCE » (Editions du département de la Manche) à Rennes
- « LA MANCHE LIBRE » (toutes éditions) à Saint-Lô
- « LA GAZETTE DE LA MANCHE » à Saint-Hilaire-du-Harcouët
- « L'AGRICULTEUR NORMAND » (Edition Manche) à Colombelles (14)

Art. 2 : Les services de presse en ligne (SPEL) habilités à publier des annonces judiciaires et légales à compter du 1er janvier 2021 sont :

- www.actu.fr
- www.agriculteur-normand.com
- www.ouest-france.fr
- www.lamanchelibre.fr
- www.tendanceouest.com
- www.20minutes.fr

Art. 3 : Les journaux et services de presse en ligne mentionnés aux articles 1 et 2 doivent respecter les tarifs des annonces fixés par l'arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie en vigueur.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

Arrêté du 18 novembre 2020 portant modification d'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO EMERAUDE »

Art. 1 : Le laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO EMERAUDE », enregistré sous le numéro 35-113 et exploité par la SELAS « BIO EMERAUDE », dont le siège social est situé Immeuble Infinity - 3 rue du Bois Herveau à SAINT-MALO (35400), immatriculé sous le n° FINESS EJ 350048849, n'est plus autorisé à fonctionner, dès l'ouverture du nouveau site, sur le site suivant :

16 avenue Maréchal Leclerc à GRANVILLE (50400)

Finess ET 500020946 – Catégorie 611

Art. 2 : Le laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO EMERAUDE », exploité par la SELAS « BIO EMERAUDE », dont le siège social est situé Immeuble Infinity - 3 rue du Bois Herveau à SAINT-MALO (35400), immatriculé sous le n° FINESS EJ 350048849, est autorisé à fonctionner sous le numéro 35-113 sur les sites suivants :

LBM BIO EMERAUDE site Infinity SAINT-MALO – site siège
Immeuble Infinity - 3 rue du Bois Herveau à SAINT-MALO (35400)

Finess ET 350048864 – Catégorie 611 – Ouvert au public

LBM BIO EMERAUDE site Maison Neuve SAINT-MALO

1 rue de la Maison Neuve à SAINT-MALO (35400)

Finess ET 350048872 – Catégorie 611 – Ouvert au public

LBM BIO EMERAUDE site DOL-DE-BRETAGNE

28 rue de Rennes à DOL-DE-BRETAGNE (35120)

Finess ET 350048880 – Catégorie 611 – Ouvert au public

LBM BIO EMERAUDE site TINTENIAC

Rue Jean Rozé à TINTENIAC (35190)

Fermé au public

LBM BIO EMERAUDE site Avranches

37 bis boulevard Foch à AVRANCHES (50300)

Finess ET 500020938 – Catégorie 611 – Ouvert au public

LBM BIO EMERAUDE site St-Hilaire-du-Harcouet

7 rue Zierickzee à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET (50600)

Finess ET 500020953 – Catégorie 611 – Ouvert au public

LBM BIO EMERAUDE site Villedieu-les-Poëles

3 place des Halles à VILLEDIEU-LES-POELES (50800)

Finess ET 500020961 – Catégorie 611 – Ouvert au public
LBM BIO EMERAUDE site Yquelon
382 route de Villedieu à YQUELON (50400)

Finess ET 500020946 – Catégorie 611 – Ouvert au public

Art. 3 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation et de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO EMERAUDE » devra être portée à la connaissance du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Normandie.

Art. 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Normandie ou contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans le délai de deux mois, à compter, respectivement, de sa notification aux intéressés et de sa publication concernant les tiers.

Signé : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne : Stéphane MULLIEZ
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Normandie : Thomas DEROCHE

◆

Décision du 1^{er} décembre 2020 portant modification de la licence de l'officine de pharmacie Selarl « pharmacie SAINT-MICHEL » sur la commune de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET (50600)

Considérant que la demande de modification de la licence est soumise aux dispositions du troisième alinéa de l'article L.5125-18 du code de la santé publique ;

D E C I D E

Art. 1 : L'article 1er de la décision du 27 août 2019 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie portant transfert de l'officine de pharmacie SELARL « PHARMACIE SAINT-MICHEL », objet de la licence de transfert n° 50#000247 sur la commune de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET (50600), est modifié. La nouvelle adresse de l'officine de pharmacie est la suivante : 244 rue de Paris, Saint-Hilaire-du-Harcouët 50600 SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.

Art. 2 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressée, à compter de la date de notification de la présente décision,
- pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Signé : Pour le directeur général, le directeur de l'Offre de Soins : Kevin LULLIEN

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté DDTM-DIR-2020-17 du 9 décembre 2020 donnant subdélégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI à certains de ses collaborateurs

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

VU la circulaire du premier ministre n°5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-53-VN du 04 décembre 2020 donnant délégation de signature à M. Martine CAVALLERA-LEVI, directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

ARRETE

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature 2020-53-VN du 4 décembre 2020 conférée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature n° 2020-53-VN du 04 décembre 2020 conférée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature du n° 2020-53-VN du 04 décembre 2020 conférée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI.

Direction / Unité Juridique

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Valérie LE MEITOUR ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que chargée de mission juridique.	DIR/JUR	Administration et organisation générale A1-b1 à A1-b2, A1-d1

Secrétariat Général

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service Secrétariat Général	SG/DIR	Administration et organisation générale A1-a1 à A1-c1 excepté le paragraphe 7 de A1-a1 et les éléments

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme BAUDEVIEUX Milcah, attachée d'administration de l'État en tant que responsable de l'unité PRH ou M. TRUZE Virgile, attaché d'administration de l'État en tant que responsable de l'unité BCLI excepté pour la partie « transports »		précisés dans la décision autorisant la signature des actes de gestion du personnel A1-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Milcah BAUDEVIEUX, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité Pilotage Ressources Humaines .	SG/PRH	Administration et organisation générale paragraphe 1 à 6 de A1-a1
M. Virgile TRUZE, attaché d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité Budget-Comptabilité-Logistique-Immobilier En cas d'absence ou d'empêchement de M. TRUZE la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Elise THIERREE secrétaire administratif de classe normale en tant qu'adjoint au responsable de l'unité BCLI ou à Thierry DENIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que pilote de la filière logistique, accueil et gestion immobilière	SG/BCLI	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1
Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité		
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité.	SETRIS/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 Éducation et circulation routières, transports A3-a1 à A3-d1 Aménagement et urbanisme A5-a6 et A5-a7 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Marianne LECONTE, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité gestion des connaissances En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LECONTE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Magali MONIER, technicien supérieur agricole en chef, en tant qu'adjoint de l'unité gestion des connaissances.	SETRIS/GC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1
Michel RAJEAU, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, en tant que responsable de l'unité éducation routière	SETRIS/ER	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation routière A3-a1 à A3-a2
M. Sébastien COLOMBO, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en tant que responsable de l'unité sécurité routière. En cas d'absence ou d'empêchement de M. COLOMBO, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Mélanie LEFEBVRE secrétaire administratif de classe normale en tant que chargée de mission coordination sécurité routière uniquement pour la partie «Éducation et circulation routières, transports »	SETRIS/SR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b2 Éducation et circulation routières, transports A3-b1 à A3-c1 A3-c3 à A3-d1
Mme Catherine LIOULT, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LIOULT, la délégation qui lui est conférée est donnée à Lydie MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	SETRIS/RC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation et circulation routières, transports A3-c2 à A3-d1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Service Aménagement Durable des Territoires		
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service Aménagement Durable des Territoires.	SADT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		A1-e1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a4 A5-a8, A5-a10 à A5-d1 A5-f1 à A5-g1 A5-i1 à A5-i5, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3 Ingénierie publique A6-a1 et A6-b1 Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
M. Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu' adjoint au chef du SADT.	SADT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a4 A5-a8, A5-a10 à A5-d1 A5-i1 à A5-i4, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3 Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1
M. Gilles BERREE, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité urbanisme. En cas d'absence ou d'empêchement de M. BERREE, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Franck HALLEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint de l'unité.	SADT/URBA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-a3, A5-a8 A5-b1 à A5-b7 A5-d1
Mme Nathalie FERRAND, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité qualité de la construction.	SADT/QC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-d1 Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-i2, A5-j1 Ingénierie publique A6-a1 et A6-b1
Mme Cécile LEPETIT, technicien supérieur principal du développement durable, en tant que responsable de la filière accessibilité.	SADT/QC	Aménagement et urbanisme A5-i2
M. Bernard LEPETIT, technicien supérieur principal du développement durable, en tant que responsable de la filière qualité bâtiment.	SADT/QC	Construction A4-d2
M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires.	SADT/AT	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Service Environnement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service environnement En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier CATTIAUX, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports »	SE/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1, A5-n1 Ingénierie publique A6-a1 et A6-b1 Environnement A8-a1 à A8-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Nathalie LETELLIER, attachée d'administration de l'État, en tant que chargée de mission MISEN.	SE/DIR	Environnement A8-a10
M. Hugo WAGNEUR, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune.	SE/MBS	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A8-a1
Mme Marie BATAILLE attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité protection de la ressource et aménagement.	SE/ PRA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1 A5-n1 Environnement A8-a2, A8-a4 à A8-a9 et A8-h1
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.	SE/FNB	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A8-a9, A8-c1 à A8-e1 et A8-h1
M. Yann DUWELZ, ingénieur des travaux météorologiques, en tant que responsable de l'unité Eaux et Milieux Aquatiques,	SE/ EMA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Environnement A8-a1 à A8-a7, A8-a9, A8-b1, A8-f1 et A8-h1

Service Habitat Construction et Ville

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration de l'État, en tant que cheffe du service habitat, construction et ville	SHCV/DI R	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 et A1-e1 Construction A4-a1 à A4-c5 et A4-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Alexandra DEFREMONTE, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que chargée d'opérations immobilières de l'Etat et rénovation urbaine.	SHCV/DI R	Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
Mme Marie-Noëlle JOURDAN, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité politique de l'habitat.	SHCV/PH	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
M. Éric MARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité habitat privé.	SHCV/HP	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A4-e1

Service Économie Agricole et des territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme SIMON Catherine, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, en tant que cheffe du service économie agricole et des territoires. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, la délégation qui lui est conférée est donnée à Natacha COLINOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant qu'adjoint au chef du SEAT, excepté pour la partie « transports » En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON et de Mme COLINOT, la délégation qui leur est conférée est donnée à Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que cheffe d'unité des aides directes, excepté pour la partie « transports ». En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, de Mme COLINOT et de Mme MONIER, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports ».	SEAT/DI R	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A9-a1 à A9-o1 Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de	SEAT/	Administration et organisation générale

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité aides directes.	aides directes	paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A9-a1 à A9-o1 Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1
M. Pascal BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité Projets et Vie des Exploitations Agricoles. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BRUN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Fabrice SCELLE, technicien supérieur agricole en chef, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	SEAT/ PVEA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1, A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A9-a1 à A9-o1 Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1
Service mer et littoral		
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Bruno POTIN, chef de mission agriculture et environnement, en tant que chef du service mer et littoral. En cas d'absence ou d'empêchement de M. POTIN, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Véronique LE BRIS, ingénieure des travaux publics de l'État, en tant que responsable du pôle Cultures Marines, excepté pour la partie « transports »	SML/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 ;A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b5 A2-b7 à A2-b9 A2-b11 A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Domaine maritime A7-a1 à A7-i2 Environnement A8-a1 à A8-a7, A8-f1 et A8-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
M. Pierre-Marie HERBAUX, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie en tant que chef du pôle GL par intérim et chef du bureau domaine public maritime.	SML/ pôle GL	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à a2-b4a et A2-b5 A2-b7 à A2-b9 A2-b11, A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Environnement A8-a1 à A8-a7, A8-f1 et A8-h1
Mme Véronique LE BRIS, ingénieure des travaux publics de l'État, en tant que responsable du pôle Cultures Marines	SML / pôle CM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Domaine maritime A7-f1 à A7-f6 A7-g4 et A7-g5
Mme Stéphanie LAGOUCHE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG M. David ETASSE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG Mme Julie RIVIERE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG	SML / pôle CM	Domaine maritime A7-f5 et A7-g5
M. Sébastien DE MARIA, administrateur 2 ^{ème} classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle affaires maritimes. En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARIA, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Régine TAVERNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint au responsable du pôle Affaires Maritimes pour la partie administration et organisation générale	SML/ pôle AM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-d1 Domaine maritime A7-a1 à A7-a2 A7-c1 à A7-e2 A7-g1 à A7-g6 A7-i1 à A7-i2
Mme Régine TAVERNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable du bureau pêches et réglementation des usages.	SML/ pôle AM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1, A1-e1

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-54-VN du 04 décembre 2020 portant délégation de signature de Mme Martine CAVALLERA-LEVI, ingénieure des travaux publics de l'État Hors Classe, directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses ;

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Karl KULINICZ ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral n° 2020-54-VN du 04 décembre 2020.

- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral n° 2020-54-VN du 4 décembre 2020 .

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement juridique au visa de la DRFIP de Basse-Normandie
- les pièces comptables et documents relatifs au mandatement des dépenses,
- les émissions des titres de recettes,

à :

- Cécile FLAUX ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en qualité de chef de service du service Secrétariat Général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la subdélégation qui lui est conférée, est donnée à Virgile TRUZE, attaché d'administration en tant que responsable de l'unité BCLI ou à Milcah BAUDEVEIX, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité PRH

Art. 3 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, en tant que gestionnaires :

- les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement comptable et juridique, à la constatation et à la liquidation après constatation du service fait des dépenses, à :

- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'Etat, chef du service expertise territoriale risques et sécurité,
- M. Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires,
- M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service environnement,
- Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration, cheffe du service habitat, construction et ville,
- Mme Catherine SIMON, inspecteur santé publique vétérinaire, cheffe du service économie agricole et des territoires,
- M. Bruno POTIN, chef de mission agriculture environnement, chef du service mer et littoral.

Art. 4 : Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, passent et signent à cet effet les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commandes et constatent les services faits pour un montant maximum, dans leurs domaines respectifs, défini comme suit :

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
SG			
BCLI	TRUZE Virgile	A adm	25 000 €
BCLI	THIERREE Élise	B adm	4 000 €
BCLI	DENIZE Thierry	B tech	4 000 €
BCLI	POULLAIN Christèle	C adm	4 000 €
BCLI	BRIAND Véronique	C adm	4 000 €
BCLI	LE MAUX Jérôme	C adm	4 000 €
PRH	BAUDEVEIX Milcah	A adm	25 000 €
SIDSIC	LANGLOIS Hubert	OPA	4 000 €
SADT			
SADT/DIR	MARC Jean-Michel	A tech	10 000 €
SADT/URBA	BERREE Gilles	A tech	10 000 €
SE			
SE/MBS	WAGNEUR Hugo	A tech	25 000 €
SE/EMA	DUWELZ Yann	A tech	4 000 €
SETRIS			
SETRIS/RISC	LIOULT Catherine	A Adm	10 000 €
SETRIS/SR	COLOMBO Sébastien	A tech	4 000,00 €
SETRIS/SR	LEFEBVRE Mélanie	B adm	4 000 €
SETRIS/ER	RAJEAU Michel	A adm	10 000 €
SHCV			
SHCV/PH	JOURDAN Marie-Noëlle	A adm	30 000 €
SHCV/HP	MARIE Éric	B adm	30 000 €
SML			
SML/AM	DE MARIA Sébastien	A tech	25 000 €
SML/CAP	MONTAGNE François	A tech	1 000 €
SML/CAP	MONIN Jean-Luc	B tech	1 000 €

Délégations territoriales

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
Nord	MILESI Anna	A adm	25 000 €
Centre	JUGE Thierry	A tech	25 000 €
Centre	STAB Patricia	B adm	4 000 €
Centre	DANIEL Florence	B adm	4 000 €
Sud	GRIDAINE Sandra	A adm	25 000 €
Sud	BOUQUILLON Bernard	B tech	4 000 €

Art. 5 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS Formulaires, les dépenses de la DDTM 50, par des demandes d'achat ou de subvention et d'en constater le service fait, après validation par leur hiérarchie.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
DIR		DEVIS JEAN-PASCAL	NON	OUI (tous BOP)
DIR		KULINICZ KARL	NON	OUI (tous BOP)
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE	OUI (BOP 354)	NON
DT SUD	DT	BOUQUILLON BERNARD	OUI (BOP 354)	NON
SML	DIR	POTIN BRUNO	NON	OUI (BOP 113, 203, 205, 181)
SML	DIR	LETERRIER CLAUDINE	OUI (BOP 113, 203, 205, 181)	NON
SML	GL	ODOARD CATHERINE	OUI (BOP 113, 203, 205, 181)	NON
SML	AM	DE MARIA SEBASTIEN	NON	OUI (BOP 113, 203, 205, 181)
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	NON	OUI (BOP 135)
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SADT	URBA	BERREE GILLES	OUI (BOP 135)	NON
SADT	URBA	BRANS SYLVIE	OUI (BOP 135)	NON
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	NON	OUI (BOP 113)
SE	MBS	WAGNEUR HUGO	NON	OUI (BOP 113)
SE	EMA	DUWELZ YANN	NON	OUI (BOP 113)
SE	EMA	LELANDAIS ERIK	OUI (BOP 113)	NON
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	NON	OUI (BOP 181, 207)
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	RISC	MARC LYDIE	OUI (BOP 181)	NON
SETRIS	RISC	PALLY ISABELLE	OUI (BOP 113-181)	NON
SETRIS	RISC	LIOULT CATHERINE	OUI (BOP 181)	OUI (BOP 181)
SETRIS	SR	COLOMBO SEBASTIEN	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	SR	LEFEBVRE MELANIE	OUI (BOP métier)	NON
SG	DIR	FLAUX CECILE	NON	OUI (Tous BOP)
SG	PRH	BAUDEVIEUX MILCAH	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	TRUZE VIRGILE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	DENIZE THIERRY	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	BRIAND VERONIQUE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE	OUI (Tous BOP)	NON
SHCV	DIR	DENIS ISABELLE	NON	OUI (BOP 135)
SHCV	PH	JOURDAN MARIE-NOELLE	OUI (BOP 135)	OUI (BOP 135)

Art. 6 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager les dépenses de la DDTM 50 à l'aide de la carte d'achat et d'en contrôler l'utilisation.

Liste des utilisateurs de la carte d'achat :

Agents	Service	Procédure de dépense	Montant autorisé par transaction
Patricia LAURENT	DIR		500 €
Elise THIERREE	SG/BCLI		500 €
Thierry DENIZE	SG/BCLI	Contrôle des achats, achat de fournitures, de proximité, papier, consommables et marché Lyréco, informatique – BOP 354	500 €
Pascal DESGUES	SG/BCLI		500 €
Florence DANIEL	DT Centre		500 €
Bernard BOUQUILLON	DT Sud		500 €
Michel RAJEAU	SETRIS/ER	Achat de fournitures de proximité pour le BOP 207 uniquement	500 €
Morgan GARNAUD	SML/AM	achat de fournitures, de proximité pour le BOP 205 uniquement	500 €

Art. 7 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des ordres de mission

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
DIR	DIR	CAVALLERA-LEVI MARTINE	OUI	
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI	
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI	
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI
SG	BCLI	TRUZE VIRGILE	OUI	OUI
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI	OUI
SG	BCLI	DENIZE THIERRY	OUI	OUI
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE		OUI
SG	BCLI	BRIAND VERONIQUE		OUI
SG	PRH	BAUDEVEX MILCAH	OUI	OUI
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE		OUI
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI	
SML	AM	DE MARIA SEBASTIEN	OUI	
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI	
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI	
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI	
SE	FNB	VATTIER LAURENT	OUI	
SE	EMA	LELANDAIS Erik		OUI
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI	

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI	OUI
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI
SHCV	DIR	DENIS ISABELLE	OUI	
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI	
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI	
DT NORD	DT	MILESI ANNA	OUI	
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI	
DT SUD	DT	GRIDAINE SANDRA	OUI	
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE		OUI
DT SUD	DT	BOUQUILLON BERNARD		OUI

VH1 = valideur hiérarchique de niveau 1

Art. 8 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des états de frais.

SERVICE	UNITE	NOM - PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
DIR	DIR	CAVALLERA-LEVI MARTINE	OUI		oui
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI		OUI
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI		OUI
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	TRUZE VIRGILE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	DENIZE THIERRY	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE		OUI	
SG	BCLI	BRIAND VERONIQUE		OUI	
SG	PRH	BAUDEVIEUX MILCAH	OUI	OUI	OUI
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE		OUI	
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI		
SML	AM	DE MARIA SEBASTIEN	OUI		
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI		
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI		
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI		
SE	FNB	VATTIER LAURENT	OUI		
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI		
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI		
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI	
SHCV	DIR	DENIS ISABELLE	OUI		
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI		
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI		
DT NORD	DT	MILESI ANNA	OUI		

SERVICE	UNITE	NOM - PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI		
DT SUD	DT	GRIDAINE SANDRA	OUI		

Art. 9 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer l'ordonnancement des recettes relatives aux décomptes des concours de service de la DDTM pour le compte des collectivités et tiers à :

• M. Karl KULINICZ ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.

Art. 10 : Intérim

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN, Mme Cécile FLAUX.

Art. 11 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 1er septembre 2020 sont abrogées.

Signé : Pour le Préfet, la directrice départementale des territoires et de la mer : Martine CAVALLERA-LEVI



Décision n° 2020-19 du 9 décembre 2020 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet

Mme Martine CAVALLERA-LEVI, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche

DECIDE

Art. 1 : En mon absence, tous les actes de l'annexe jointe pourront être signés, pour l'ensemble des personnels concernés par :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche
- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche.

Art. 2 : Pour l'ensemble des personnels concernés et en qualité de responsable des fonctions liées au domaine des ressources humaines :

• est autorisée à signer les actes A, B, C, D, E, F, G, H, J et M figurant en annexe :

- Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en tant que secrétaire générale et responsable du service Secrétariat Général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la décision qui lui est conférée, est donnée à Mme BAUDEVIEUX Milcah, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité pilotage et ressources humaines du service Secrétariat Général uniquement pour A, B, C, G et J.

• est autorisée à signer les actes E, H figurant en annexe :

- Mme Milcah BAUDEVIEUX, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité pilotage et ressources humaines du service Secrétariat Général.

• sont autorisés à signer les actes A figurant en annexe :

- M. Virgile TRUZE, attaché d'administration, en tant que responsable de l'unité budget comptabilité et immobilier du service secrétariat général
- Mme Elise THIERREE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, en tant qu'adjointe au responsable de l'unité budget comptabilité et immobilier du service secrétariat général
- M. Thierry DENIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que pilote de la filière logistique, accueil et gestion immobilière du service secrétariat général
- M. Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service aménagement durable des territoires
- M. Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu'adjoint au chef du service aménagement durable des territoires
- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service expertise territoriale risques et sécurité
- M. Michel RAJEAU, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, en tant que responsable de l'unité Education Routière
- M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que chef du service Environnement
- Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration, en tant que cheffe du service habitat construction et ville,
- Mme Catherine SIMON, inspecteur santé publique vétérinaire, en tant que cheffe du service économie agricole et des territoires
- Mme Natacha COLINOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant qu'adjointe au chef du service économie agricole et des territoires
- M. Bruno POTIN, chef de mission agriculture et environnement, en tant que chef du service mer et littoral
- M. Sébastien DE MARIA, administrateur des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle activités maritimes du service mer et littoral
- Mme Anna MILESI, administrateur des affaires maritimes, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord
- M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre
- Mme Sandra GRIDAINE, attachée principale d'administration, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.

Signé : La directrice départementale des territoires et de la mer : Martine CAVALLERA-LEVI

ANNEXE de la décision n° 2020-19 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet

Récapitulatif décision interne « gestion du personnel »

A- Ordres de missions

B- Grèves

B1 – Établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

B2 – Notification aux agents figurant sur la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

C- Congés, autorisations d'absence et aménagements d'horaires accordés par le service pilotage et fonctions supports sous réserve de remplir les conditions d'octroi et prévus à l'annexe 1 du règlement intérieur

C1 – Octroi des autorisations d'absence liées à la naissance : séances de préparation psycho-prophylactique, aménagement des horaires de travail pour les femmes enceintes à partir du 3ème mois de grossesse, allaitement

C2 – Octroi du congé de présence parentale

C3 – Autorisations d'absence aux sapeurs-pompiers volontaires

C4 – Octroi des congés pour période d'instruction militaire ou dans la réserve opérationnelle

C5 – Octroi des congés et autorisations d'absence pour exercice du droit syndical ou formation syndicale

C6 – Octroi des autorisations d'absence liées à l'ASCEE et l'ASMA

C7 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale du RIA

C8 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du conseil d'administration ou de ses commissions de la MGEN pour les

élus

C9 – Octroi des autorisations d'absence pour assister à l'assemblée générale de la section MGEN pour les adhérents

C10 – Octroi des droits et autorisations pour formation professionnelle

C11 – Octroi des congés pour accompagnement d'une personne en fin de vie

C12 – Octroi du congé de représentation pour le bénévole d'une association

- C13 – Octroi des congés pour validation des acquis de l'expérience, pour bilan de compétences
- D – Don de congé pour enfant gravement malade
- E- Compte-épargne temps
- E1 – Décisions relatives au compte-épargne temps : prise en compte du nombre de jours annuels portés sur le compte-épargne temps, décision d'attribution d'un congé au titre du compte-épargne temps et toute autre décision
- F- Agents du corps des agents d'exploitation des TPE et du corps des chefs d'équipe des TPE spécialités « routes et bases aériennes »
- F1 – Recrutement, nomination et gestion
- G- Ouvriers des parcs et ateliers (OPA)
- G1 – Tous actes de gestion
- H- Vacataires
- H1 – Recrutement et tous actes de gestion des vacataires recrutés ou gérés au plan local y compris octroi :
- 1° des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus,
 - 2° des congés pour raisons familiales, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle,
 - 3° des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement
- I- Nouvelle bonification indiciaire
- I1 - Arrêté de définition des fonctions ouvrant droit à l'attribution de points de NBI et détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions.
- I2 – Arrêtés individuels d'attribution de points d'indice dans le cadre de nouvelle bonification indiciaire (décrets 2001-1161 et 2002-1162 du 7 décembre 2001)
- J- Conventions de stage
- J1 – Signature des conventions de stages passées entre un établissement et un service public et la DDTM pour l'admission des stagiaires pour une période déterminée
- K- Commissions locales
- K1 – Constitution des commissions locales : comité technique (CT), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- L- Intérim
- L1 – Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité
- M. Autorisation d'exercice des fonctions en télétravail ou en site distant

ARRETE N° DDTM-DIR-2020-20 du 9 décembre 2020 portant délégation de signature de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité, ainsi que ses articles L. 520-1 à L. 520-11 relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage ;

VU notamment les articles R. 331-9 et R. 331-14 du code de l'urbanisme relatifs au traitement des réclamations contentieuses liées à l'établissement des taxes d'urbanisme

VU les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

VU notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 1er décembre 2020 portant nomination de Mme Martine CAVALLERA-LEVI en qualité de directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

DECIDE

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,
 - Monsieur Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,
 - Monsieur Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en tant qu'adjoint au chef du service aménagement durable des territoires,
- à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :
- de la taxe d'aménagement,
 - du versement pour sous densité,
 - de la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et locaux de stockage
 - de la redevance d'archéologie préventive,
 - du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
 - des avis d'admissions en non valeur,
 - de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012.

Art. 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en tant qu'adjoint au chef du service aménagement durable des territoires,
 - Monsieur Gilles BERREE, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de l'unité Urbanisme
 - Madame Isabelle PASQUETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau fiscalité de l'unité Urbanisme
 - Madame Anna MILESI, administrateur 1ère classe des affaires maritimes, responsable de la Délégation Territoriale Nord
 - Monsieur Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement de l'État, responsable de la Délégation Territoriale Centre
 - Madame Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Centre
 - Madame Sandra GRIDAINE, attachée principale d'administration, responsable de la délégation territoriale Sud
 - Monsieur Thierry Durand, attaché d'administration, chargé de mission adaptation au changement climatique à la délégation territoriale Sud
- à effet de signer les réponses relatives aux réclamations contentieuses liées à la détermination de l'assiette et de liquidation :
- de la taxe d'aménagement,
 - du versement pour sous densité,
 - de la redevance d'archéologie préventive,
 - du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
 - de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012

Art. 3 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté et notamment l'arrêté du 1er septembre 2020 sont abrogées.

Signé : La directrice départementale des territoires et de la mer : Martine CAVALLERA-LEVI



Arrêté DDTM-DIR-2020-21 du 9 décembre 2020 portant délégation de signature de la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche à certains collaborateurs concernant les missions non déconcentrées du SML

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

ARRETE

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche;

- M. Bruno POTIN, chef de mission agriculture environnement, chef de service

- mer et littoral ;

- M. Sébastien DE MARIA, administrateur de 2ème classe des affaires maritimes, responsable du pôle affaires maritimes ;

- M. Pascal DOURNEL syndic principal des gens de mer de 1ère classe, M. Pascal DUPONT Syndic principal des gens de mer de 2ème classe, Mme Nathalie TROLLEY adjoint administratif principal de 2ème classe, et M. Christian BOUDET adjoint administratif principal de 1ère classe pour le d) uniquement ;

à l'effet de signer les décisions suivantes :

a) Conduite des procédures de tentatives de conciliation entre les marins et leurs employeurs

Décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs

b) Visa des décisions d'effectif des navires professionnels

Arrêté ministériel du 30 juin 1967 modifié relatif aux effectifs à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance

c) Organisation des procédures de tentatives de conciliations dans le cadre des litiges individuels du travail

Décret 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs

d) Visa des cartes de circulation et actes de francisation des navires de plaisance

Arrêté du 30 novembre 1999 relatif à l'immatriculation des navires de plaisances en eaux maritimes.

e) Présidence de la commission locale de pilotage

Arrêté du 18 avril 1986 fixant les compétences et la composition de la commission locale et les modalités de délivrance des licences de capitaine pilote

f) Visa des livrets professionnels maritimes

Arrêté du 24 janvier 2007 modifié relatif au livret professionnel maritime.

g) Saisie des produits et engins de la pêche de loisir et de la pêche à pied professionnelle

Article L 943-2 du code rural et de la pêche maritime

h) Demande de rectifications de service et certificats de service des marins

Article 8 du décret n°53-953 du 30 septembre 1953 concernant l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine.

i) Visa des conventions de stage des jeunes travailleurs mineurs embarqués à bord des navires

Article 7 du décret n° 2017-1473 du 13 octobre 2017 relatif à la protection des jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans embarqués à bord des navires

j) Agrément des prestations de randonnées en véhicule nautique à moteur (VNM)

Arrêté du 1er avril 2008 relatif à l'initiation et à la randonnée encadrées en véhicule nautique à moteur

Art. 2 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 16 juin 2020 sont abrogées.

Signé : La directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche : Martine CAVALLERA-LEVI

